



Enseignement supérieur & Recherche

N°20 Décembre 2016

L'insertion professionnelle des diplômé.e.s de DUT reste stable et leurs conditions d'emploi s'améliorent

En 2013, 46 000 étudiant.e.s ont été diplômé.e.s de DUT au sein des universités. 89 % ont poursuivi ou repris des études dans les 30 mois suivants. Parmi celles et ceux entré.e.s dans la vie active, 9 sur 10 sont en emploi 30 mois après l'obtention de leur diplôme. L'insertion professionnelle des diplômés de DUT est progressive, avec une amélioration de 9 points par rapport à la situation à 18 mois.

LE TAUX D'INSERTION EST EN FORTE HAUSSE LA DEUXIÈME ANNÉE APRÈS L'OBTENTION DU DIPLÔME

Le diplôme universitaire de technologie (DUT) se caractérise par une poursuite d'études de plus en plus forte. Alors que 83 % des diplômé.e.s de 2008 ont poursuivi leurs études, ils étaient 89 % en 2013.

Le taux d'insertion professionnelle des diplômé.e.s 2013 de DUT, 30 mois après leur entrée dans la vie active, est en hausse par rapport à la promotion précédente (+ 2 pts), à 90 %, et ce malgré une légère baisse à 18 mois (81 % contre 82 % l'année précédente).

Taux de poursuite d'études et évolution du taux d'insertion des diplômé.e.s de DUT (en %)

Cursus et domaines disciplinaires	Taux de poursuite d'études	Taux d'insertion professionnelle	
		à 18 mois	à 30 mois
Droit-Economie- Gestion (DEG)	89	79	90
Sciences Humaines et sociales (SHS)	83	80	85
Sciences - Technologies-Santé (STS)	90	84	91
Moyenne DUT	89	81	90

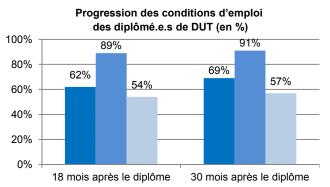
Lecture : 89 % des diplômé.e.s 2013 de DUT poursuivent des études dans les deux ans. Parmi celles et ceux qui intègrent le marché du travail, 90 % sont en emploi 30 mois après la validation du diplôme.

Source: MENESR-DGESIP/DGRI-SIES - enquête d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômé.e.s de l'université en 2013

La progression entre 18 et 30 mois est particulièrement marquée en Droit-Economie-Gestion (DEG) (+ 11 pts).

Pour les diplômé.e.s de sciences humaines et sociales (SHS), la progression du taux d'insertion de 18 à 30 mois est nettement plus faible (+ 5 pts).

30 MOIS APRES L'OBTENTION DU DIPLÔME, 7 DIPLOMÉ.E.S EN EMPLOI SUR 10 ONT UN EMPLOI STABLE



- Taux d'emploi stable
- Taux d'emploi à temps plein
- Taux d'emploi de catégorie cadre ou professions intermédiaires

Emploi stable : contrat en CDI, fonctionnaire ou travailleur indépendant Source : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES - enquête d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômé.e.s de l'université en 2013

A 18 mois, le taux d'emploi stable atteint 62 %. Il est à peine inférieur à celui des diplômés de licence professionnelle (65 %) et même supérieur à celui des diplômés de master (voie LMD) (60 %). Il progresse de 7 points au cours de l'année suivante pour atteindre 69 %, soit un taux supérieur à celui de la promotion précédente. La progression est cependant plus faible que pour les autres diplômes.

L'emploi est à temps plein pour 89 % des inséré.e.s dès 18 mois après le diplôme, et continue de progresser légèrement ensuite.

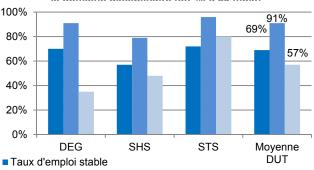
Enfin, le niveau de qualification de l'emploi s'améliore : la part d'emploi de catégorie cadre et de professions intermédiaires s'élève à 54 % à 18 mois, pour atteindre 57 % à 30 mois.

PARMI LES DIPLOMÉ.E.S EN EMPLOI, 80 % DE CADRES OU PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES EN STS CONTRE 35 % EN DROIT-ÉCONOMIE-GESTION

Plus de 7 diplômé.e.s en DEG et STS (Sciences-Technologies-Santé) en emploi sur 10 ont un emploi stable contre 57 % pour les titulaires de SHS. Alors que 91 % des emplois des diplômé.e.s de STS et de DEG sont à temps plein, ce taux est de 79 % en SHS.

Ainsi dans les spécialités de SHS, en particulier en Carrières sociales et Information-communication, la moindre insertion en DUT se conjugue à des contrats de travail plus précaires pour les inséré.e.s.

Conditions d'emploi des diplômé.e.s de DUT en emploi selon le domaine disciplinaire (en %. à 30 mois)



- Taux d'emploi à temps plein
- Taux d'emploi de catégorie cadre ou professions intermédiaires

Source: MENESR-DGESIP/DGRI-SIES - enquête d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômé.e.s de l'université en 2013

Le taux d'emploi de catégorie cadre ou professions intermédiaires varie très fortement selon les spécialités. Les diplômé.e.s de STS en emploi sont 80 % à se déclarer dans l'une de ces catégories socio-professionnelles. Ces catégories ne représentent qu'un peu plus d'un tiers des emplois des titulaires de spécialité DEG et moins de la moitié des emplois de celles et ceux des spécialités de SHS.

Les emplois obtenus par les titulaires des domaines disciplinaires de DEG et SHS sont souvent plus précaires et moins bien rémunérés. Ce sont en outre des disciplines davantage féminisées.

30 MOIS APRÈS LE DIPLÔME, LE SALAIRE NET MÉDIAN ATTEINT 1 500 EUROS PAR MOIS

Les salaires médians sont en progression (+ 4 % à + 5 %) lors de la deuxième année, quel que soit le domaine disciplinaire; mais les écarts entre spécialités peuvent atteindre jusqu'à 16 %.

Progression du salaire net mensuel médian à temps plein

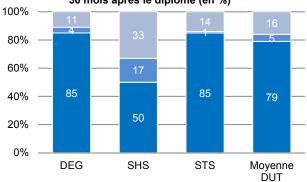
Cursus et domaines disciplinaires	Salaire (en euros)		Évol.
	à 18 mois	à 30 mois	Evol.
Droit-Economie-Gestion	1 400	1 450	+ 4 %
Sciences Humaines et Sociales	1 300	1 360	+ 5 %
Sciences-Technologies- Santé	1 500	1 580	+ 5 %
Moyenne DUT	1 430	1 500	+ 5 %

Source : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES Enquête d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômé.e.s de l'université en 2013

LA MOITIE DES DIPLOMÉ.E.S DE SHS EN EMPLOI TRAVAILLENT AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE OU D'ASSOCIATIONS

Les diplômé.e.s de DUT sont 79 % en emploi au sein d'employeurs privés. La part d'employeurs privés varie fortement selon le champ disciplinaire, de 50 % (SHS) à 85 % (STS et DEG). Réciproquement, les emplois au sein de la Fonction publique ou d'associations concernent l'autre moitié des diplômé.e.s de SHS insérés.

Répartition des diplômé.e.s en emploi par type d'employeur 30 mois après le diplôme (en %)



■ Employeurs privés* ■ Associations ■ Fonction publique

*Employeurs privés : cette catégorie regroupe les entreprises (privées et publiques), les indépendant.e.s et les professions libérales.

Source : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES - enquête d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômé.e.s de l'université en 2013

Louis-Alexandre ERB MENESR DGRI/DGESIP SIES

Les résultats sont issus d'un dispositif d'enquêtes annuelles sur l'insertion des diplômé.e.s de master, de licence professionnelle et de DUT à l'université, coordonné par le ministère de l'Education nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, administré par les universités.

Population interrogée: enquête individuelle et exhaustive de tous les diplômé.e.s des 72 universités françaises de France métropolitaine et DOM, (hors université Dauphine) ayant obtenu un diplôme de master, de licence professionnelle ou de DUT en 2013 (de nationalité française et de moins de 30 ans, inscrit.e.s en formation initiale, hors reprise d'études, ni poursuite d'études dans les 2 ans).

Modalités d'enquête : la collecte des universités est multimode (courrier, courriel, téléphone). Le taux de réponse exploitable pour les diplômé.e.s de DUT est de 45 %. Les données sont corrigées pour tenir compte de la non-réponse.

Pour retrouver l'ensemble des résultats par discipline de formation :

https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/insertion_professionnelle/

MENESR-SIES

Directrice de la publication : Isabelle Kabla-Langlois

ISSN 2108-4033

Note Flash n°20 – décembre 2016